

Tenue des locaux de travail

Entretien des lieux de travail – Liste de vérification pour l'entretien des locaux de travail

Sur cette page

[À quoi pourrait ressembler une liste de vérification pour l'entretien général des locaux de travail?](#)

À quoi pourrait ressembler une liste de vérification pour l'entretien général des locaux de travail?

Pour en savoir plus à ce sujet, consultez l'article des Réponses SST [Tenue des locaux de travail – Guide de base](#).

À FAIRE

- Réduire au minimum les probabilités d'incendie en maintenant les lieux de travail exempts de matières et de déchets inflammables ou combustibles;
- S'assurer que les issues et les voies de passage sont dégagées pour faire en sorte qu'il soit facile d'évacuer l'immeuble;
- Déposer tous les déchets et tous les rebuts dans des conteneurs appropriés;
- Garder les chiffons huileux dans des récipients métalliques fermés;
- Jeter les matières dangereuses dans des récipients approuvés et clairement identifiés;
- Entreposer chaque chose (équipement et matériel) à sa place;
- Nettoyer les bouches d'aération et les filtres pour veiller à ce que les lieux continuent d'être bien ventilés;
- S'assurer que les boîtes, les bidons et les piles d'objets sont déposés sur une surface solide et qu'ils sont convenablement entreposés;
- Nettoyer les outils et le matériel inutilisé à la fin d'une tâche ou avant de quitter les lieux;

- Ramasser rapidement les matières renversées, conformément aux marches à suivre et en utilisant, au besoin, de l'équipement de protection individuelle;
- Signaler les dangers tels que les planches inégales, les fissures ou les ampoules brûlées, et corriger le tout immédiatement;
- Enrouler et ranger les tuyaux souples et les câbles inutilisés;
- Mettre les conteneurs vides et les palettes inutilisées dans les endroits prévus à cet effet;
 - Déposer les petits conteneurs dans les grands conteneurs;
- Ne garder sur place que la quantité suffisante de matières combustibles nécessaires à la tâche à faire.

À ÉVITER

- Ne pas empiler de matériaux près d'extincteurs, de gicleurs ou de sorties de secours;
- Ne pas attendre à la dernière minute du quart ou de la journée de travail pour procéder à l'entretien des lieux;
- Ne pas nettoyer l'équipement sans le mettre sous clé;
- Ne pas sortir de déchets des conteneurs de déchets : en vider le contenu ou en retirer le sac;
- Ne pas souffler la poussière avec de l'air comprimé : utiliser un aspirateur ou un balai;
- Ne pas jeter de débris de verre ni de bandes métalliques dans des sacs de plastique;
- Ne pas ramasser les déchets à mains nues : utiliser des gants pour éviter les coupures et les échardes;
- Ne rien mettre dans les escaliers;
- Ne pas se servir de boîtes ou de conteneurs pour s'asseoir ou grimper.

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2023-09-18

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.